

## Législatives : les candidats ont débattu sur la santé

Vendredi, 8 des 14 candidats ont formulé leurs propositions, à l'invitation d'Audace 53. L'hôpital public, la lutte contre la désertification médicale et la dépendance ont été passés au crible.

### Le débat

Hier après-midi, à la salle polyvalente de Moulay, huit des quatorze candidats aux élections législatives dans la troisième circonscription ont débattu de questions de santé, devant une trentaine de personnes, à l'invitation de l'association d'usagers Audace 53. Après une brève introduction d'une minute chacun, les candidats ont échangé autour de trois thèmes : l'hôpital public, la désertification médicale, puis la dépendance.

Et c'est sur ce deuxième point que le débat a été le plus nourri. Pascal Grandet, président d'Audace 53, a d'abord posé le constat, notant « des difficultés de recrutement de médecins dans le territoire, face au départ de nombreux généralistes et le manque de spécialistes dans le département, où il n'y a plus, par exemple, que deux gynécologues libéraux ».

#### « Régionaliser le *numerus clausus* »

Et si les huit candidats sont d'accord sur la nécessité de résoudre ce problème de démographie médicale, les solutions, elles, varient. Grégory Heurtebize (divers centre) estime que « des choses sont déjà faites, car on a augmenté le *numerus clausus* », soit le nombre d'étudiants qui peuvent passer de la première à la deuxième année de médecine. Quant à la liberté d'installation des praticiens libéraux, il s'est interrogé. « N'ont-ils pas leurs mots à dire après dix ans d'études ? »

Ensuite, la parole a été donnée au député sortant, Yannick Favennec (UDI-LR). « Il faut rendre attractif le



Le débat s'est déroulé hier après-midi, à la salle polyvalente de Moulay. Outre les huit candidats présents, Marie-Paule Seigneur (Lutte ouvrière), ne pouvant être présente, a envoyé un texte qui a été lu.

territoire pour attirer les médecins et leur famille », souligne-t-il, jugeant que « la création des maisons pluridisciplinaires de santé est une réponse, car le médecin de campagne qui fait 70 heures par semaine, c'est fini. »

#### Statut des médecins

L'élu a ensuite mis sur la table une proposition qui se rapproche de ce qui existe dans l'Éducation nationale : « Ne devrait-on pas régionaliser le *numerus clausus*, en le limitant dans les territoires bien dotés et en l'augmentant dans ceux qui sont sous-dotés ? On pourrait envisager un contrat d'installation qui durerait cinq ans après la sortie des études. » Avec l'espoir que ces jeunes médecins restent ensuite dans le territoire. Cette idée a suscité l'adhésion notamment de Sophie Leterrier (EELV) ou de Sylvie Delogé (Parti du vote blanc). Cette dernière

jugeant le principe du « *numerus clausus aberrant* ».

Néanmoins, Christophe Fernandes (suppléant France insoumise) souhaite « une médecine de fonctionnaires, en augmentant beaucoup plus le *numerus clausus* », ainsi que « l'arrêt des conventionnements des médecins dans les zones sur-dotées ».

Maud Jan-Brusson (PCF-Front de gauche) propose quant à elle de débiter « par un recensement des gens sans médecin, pour connaître les besoins, dans chaque commune ». Elle voudrait ensuite créer des centres de santé, sur un modèle différent des maisons pluridisciplinaires de santé libérale, avec « des salariés, statut auquel aspirent les jeunes médecins, pas de dépassement d'honoraires et un travail mené en réseau avec les structures sociales. »

Michel Neveu (PRG-PS) défend

le développement des maisons pluridisciplinaires de santé. Il pointe aussi la difficulté pour les médecins libéraux de préparer leur succès :

« Cette question pourrait être abordée avec les élus locaux. » Cela a fait réagir dans le public : « Il existe déjà un compagnonnage, incité par des aides financières. » Le candidat estime aussi qu'« il serait intéressant de réfléchir au statut libéral ».

Josselin Chouzy (LREM) se dit favorable « à l'augmentation du *numerus clausus* et sa régionalisation, pour favoriser les territoires sous-dotés ».

Sophie Leterrier croit, elle, au modèle du médecin salarié qui, « visiblement fonctionne », sans pour autant adhérer à l'idée « d'une coercition, car, pour qu'ils s'installent, il faut que les gens aient envie de venir ».

Yann LEON.